

Où orienter les personnes pour réaliser un test de dépistage ?

• Dans des laboratoires d'analyses médicales. Avec une ordonnance, le test est remboursé à 100% par la sécurité sociale.

• Dans certaines associations habilitées à faire passer un TROD-VIH. Il s'agit, pour le territoire de l' Ile-de-France Ouest, des associations suivantes :

AIDES Ile de France depistage.aides.org
AFRIQUE AVENIR - Paris www.afriqueavenir.fr
AMICALE DU NID www.amicaledunid.org
ASSOCIATION ESPOIR- Etampes www.espoir-asso.fr
AVH 78- St Germain en Laye www.avh78.fr
EGO - Aurore www.aurore.asso.fr
GAIA Paris www.gaia-paris.fr
HF Prévention 78 - Trappes www.hf-prevention.com
LE KIOSQUE www.lekiosque.org
MEDECINS D'AFRIQUE - IDF europe.medecins-afrique.org
PASTT Paris www.pastt.fr

Pour connaître les lieux et les horaires de dépistage, vous pouvez appeler Sida Info Service au 0 800 840 400 ou aller sur www.sida-info-service.org.

TUP, l'application qui vous trouve un préservatif et les lieux de dépistage les plus proches !

Cette application téléchargeable sur tous les smartphones (www.trouverunpreservatif.fr) permet de géolocaliser les préservatifs et les lieux de dépistage les plus proches. L'utilisateur peut également accéder à des conseils pratiques sur l'utilisation des préservatifs.

• Dans les CDAG (Consultations de Dépistage Anonyme et Gratuit du VIH et des Hépatites Virales) et les CIDDIST (Centres d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles). Les CeGIDD (Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le virus de l'immuno-déficience humaine, les hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles) assureront les fonctions des CDAG et des CIDDIST à partir du 1^{er} janvier 2016. Leurs listes et adresses ne sont pas connues à ce jour.

Département 78

- Hôpital André Mignot
177, rue de Versailles. 78150 Le Chesnay. Tél. 01 39 63 80 90
Sans RDV - lundi 10h30 - 12h30, mardi 9h30 - 11h30, mercredi 14h - 20h00, vendredi 10h30 à 12h30 et 14h à 17h00
- Centre Hospitalier François Quesnay
2, boulevard Sully. 78200 Mantes-la-Jolie. Tél. 01 34 97 43 28
Sans RDV - vendredi de 9h à 12h
- Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan Les Mureaux
Centre Brigitte Gros. 1, quai Albert 1^{er}. 78250 Meulan. Tél. 01 30 22 42 36
Consultation médicale sans rdv les mercredis de 9h à 19h30 sans interruption et les samedis de 10h à 13h. TROD-VIH sans RDV avec une infirmière tous les jours de 9h à 16h
- Centre Hospitalier de Rambouillet
5-7, rue Pierre et Marie Curie. 78120 Rambouillet. Tél. 01 34 83 79 07
Sans RDV - mercredi de 13h30 à 17h00, samedi de 8h30 à 13h00. Fermé les jours fériés
- Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye
20, rue Armagis. 78100 Saint-Germain-en-Laye. Tél. 01 39 27 41 20
Sur RDV - mardi de 09h30 à 14h30, mercredi de 14h à 18h30 et jeudi de 14h à 18h30
- Institut de promotion de la Santé
3, place de la Mairie. 78190 Trappes. Tél. 01 30 16 17 80
Sans RDV - jeudi de 17h30 à 19h30

Département 92

- Hôpital Ambroise Paré
9, avenue Charles de Gaulle. 92100 Boulogne-Billancourt.
Tél. 01 49 09 59 59 (répondeur). Sans RDV - mercredi de 17h à 20h
- Hôpital Louis Mourier
178, rue des Renouillers. 92700 Colombes. Tél. 01 47 60 63 63 (répondeur)
CDAG : Sans RDV - mardi de 14h à 17h00, samedi de 9h à 11h45
CIDDIST : Sans RDV - mardi 14h-17h
- Centre Municipal de Santé
80, avenue Chandon. 92230 Gennevilliers. Tél. 01 40 85 48 20
Sans RDV - lundi de 15h à 18h
- Centre d'accueil et de soins hospitaliers - Hôpital Max Fourestier
Polyclinique CDAG/CIDDIST
403, avenue de la République. 92000 Nanterre. Tél. 01 47 69 68 89
CDAG (VIH, Hépatites) : sans RDV - lundi de 13h à 14h, mardi de 11h30 à 13h30, mercredi de 16h30 à 18h, jeudi de 16h à 18h
CIDDIST (IST) : sans RDV - lundi de 16h à 18h
- Centre Municipal de santé du parc
79, avenue Pablo Picasso. 92000 Nanterre. Tél. 01 47 29 50 71
Sans RDV - mardi et jeudi de 9h à 12h. Se présenter au plus tard à 11h30
- Centre Municipal de Santé Raymond Burgos
12, rue Carnot. 92150 Suresnes. Tél. 01 41 18 15 50
Sans RDV - lundi de 13h30 à 15h30

Département 95

- Centre Départemental de Dépistage et de Soins - Argenteuil
11-13 Rue Jean Lurçat - 95100 Argenteuil. Tél. 01 34 33 55 30
Sur RDV - mardi de 15h à 19h
- Centre Hospitalier Victor Dupouy
69, rue du Lieutenant-colonel Prud'hon - 95100 Argenteuil. Tél. 01 34 23 20 63
Sans RDV - mercredi de 14h à 18h. Il est conseillé d'appeler le matin avant de se déplacer

Pour d'autres informations et adresses des CDAG et des CIDDIST



Le plan national de lutte contre le VIH-SIDA et les IST 2010-2014 est disponible sur www.sante-sports.gouv.fr



Corevih
Ile-de-France
Ouest

Comité de coordination régionale de la lutte contre l'infection par le VIH (Corevih) est la réunion de tous les acteurs de la lutte contre le sida (professionnels de santé, associations, réseaux, collectifs, experts, personnes concernées...) qui assurent collectivement la prise en charge globale des personnes infectées par le VIH et la lutte contre l'infection.

COREVIH Ile-de-France Ouest
Hôpital Ambroise Paré (AP-HP)
9, avenue Charles de Gaulle - 92104 Boulogne-Billancourt
Tél. 01 49 09 59 58/ 47 63
Coordination.corevihidfouest@apr.aphp.fr
Site internet : www.corevihouest.org

Dépistage du VIH

Recommandations 2015

Professionnel(le) de santé,
intervenant(e)
dans une structure de prévention,
une association ou un réseau,
Ce document vous concerne !



D'après les recommandations
du groupe d'experts 2013 (Rapport Morlat)

● **Vous pouvez contribuer à éviter les risques de transmission du VIH**

- En informant des moyens de prévention.
- En encourageant et proposant le dépistage.

La connaissance du statut de séropositivité a un impact majeur aussi bien pour la personne elle-même, que pour la population générale, et ce d'autant plus qu'elle est dépistée tôt. Elle permet de réduire le risque de transmission.

Qui et quand dépister ?

● **Vous devez proposer un dépistage régulier aux personnes les plus exposées (au moins une fois par an) :**

- Les personnes hétérosexuelles à plus de 2 partenaires par an.
- Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.
- Les populations des départements français d'Amérique (Guyane, Guadeloupe, Martinique).
- Les usagers de drogues injectables.
- Les personnes originaires d'une zone de forte prévalence (Afrique Sub-saharienne, Caraïbes, Asie du Sud-Est, etc.).
- Les personnes ayant une activité de prostitution.
- Les personnes dont les partenaires sexuels sont infectés par le VIH.
- Les populations en situation de précarité qui consultent par exemple dans les permanences d'accès aux soins de santé (PASS).
- L'entourage familial des personnes vivant avec le VIH (conjoint, enfant(s)).
- Femmes enceintes.

● **Un dépistage du VIH doit être proposé dans de nombreuses circonstances**

Si la personne souhaite arrêter le préservatif lors d'une relation stable.

- Après une prise de risque :
 - rapport non protégé,
 - rupture ou glissement de préservatif,
 - partage de matériel pour les usagers de drogues injectables,
 - agression sexuelle,
 - Accident d'Exposition au Sang (AES) professionnel ou sexuel.
- Lors de la 1^{ère} prescription d'une contraception.
- En cas de suspicion ou de diagnostic d'une IST ou d'hépatite virale B ou C.
- En cas de projet de grossesse.
- Lors d'une consultation si absence de test récent.
- Lors d'une interruption volontaire de grossesse (IVG).
- Personnes n'ayant jamais été dépistées.

● **Certains tableaux cliniques (sur la base de données cliniques ou biologiques particulières) doivent conduire à la réalisation d'un test de dépistage du VIH :**

- Cancers,
- Tuberculose,
- Zona,
- Pneumopathie bactérienne,
- Infections herpétiques récidivantes,
- Dermite séborrhéique,
- Asthénie chronique,
- Syndrome pseudogrippal prolongé ou atypique,
- Lymphopénie, thrombopénie,
- Adénopathies,
- Amaigrissement et/ou fièvre prolongée inexpliquée, etc.,
- Thrombose veineuse profonde,
- Démence,
- Encéphalopathie,
- Polyarthrite.

Comment dépister ?

● **Tests ELISA et Western Blot**

Un arrêté du 28 mai 2010 fixe les conditions de réalisation du diagnostic biologique de l'infection à VIH : l'utilisation de 2 techniques sur un 1^{er} prélèvement sanguin n'est plus obligatoire. Une seule technique ELISA détectant aussi bien les anticorps anti-VIH-1, les anticorps anti-VIH-2 ainsi que l'antigène P24 (Test combiné de 4^{ème} génération) est suffisante.

En cas de réaction positive, une analyse de confirmation par Western-Blot, ou Immunoblot, sera réalisée sur ce même prélèvement.

Si le Western-Blot, ou Immunoblot, est négatif ou douteux, une recherche de l'Ag P24 ou de l'ARN plasmatique du VIH-1 doit être réalisée.

En cas de test positif, un second prélèvement est toujours obligatoire pour valider le diagnostic.

● **Utilisation des Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD-VIH)**

Depuis 2010 (circulaire du 9 novembre), les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD-VIH), dits tests de dépistage rapide, peuvent être utilisés par les personnels hospitaliers (aux Urgences ou dans les structures de dépistage), mais également pour des dépistages communautaires par des associations habilitées.

Ce test doit permettre notamment de réaliser des séances de dépistage « hors-les-murs » en direction des populations les plus concernées et des populations ayant peu d'accès aux soins.

Conformément à l'article L1111-4 du code de la Santé Publique, le test de dépistage (Standard ou Test de Dépistage Rapide) nécessite le consentement libre et éclairé du patient.

Il peut se faire sur sang total, sur sérum/plasma.

● **Qui peut réaliser le TROD-VIH ?**

- Un médecin exerçant en cabinet, un médecin ou un biologiste médical exerçant dans un établissement ou un service de santé.
- Une sage-femme exerçant dans un établissement ou un service de santé.
- Un infirmier, un technicien de laboratoire exerçant dans un établissement ou un service de santé sous la responsabilité d'un médecin ou d'un biologiste médical.
- Un membre associatif formé et intervenant dans une association habilitée.

Le réactif utilisé pour le test doit être revêtu du marquage CE.

Un résultat négatif du TROD-VIH exclut une infection par le VIH sauf en cas d'exposition datant de moins de 3 mois. Tout résultat positif doit être confirmé par un test ELISA.

● **Autotests**

Les autotests pour le dépistage du VIH seront disponibles sans ordonnance en pharmacie à partir du 1^{er} juillet 2015. Ce dispositif constituera une possible alternative pour les personnes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas se rendre dans un centre de dépistage. Leur utilisation est particulièrement simple : elle se fait à partir d'un prélèvement sanguin au bout du doigt et le résultat est disponible en 15 minutes.

En cas de résultat positif, pour avoir une confirmation, le patient peut soit consulter son médecin traitant, soit se rendre dans un CDAG/CIDDIST, soit faire un test ELISA dans un laboratoire d'analyses biologiques.